

République Française
Département : CHARENTE
Arrondissement : Cognac
Commune : VAL DES VIGNES

Séance du lundi 16 février 2026

Délibération N° DE2026001

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	14	16
Date de la convocation : 09/02/2026		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le seize février deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Mainfonds), sous la présidence de DECELLE Guy.

Présents : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, TEXIER Isabelle, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, BEULZ Loïc, MARTY Didier, DÉNOUE Joël

Représentés : MEIGNEIN Christine représentée par DECELLE Guy, NEBOUT Franck représenté par MARTY Didier

Absents et Excusés : CATINOT Isabelle, CADORET Anita, LASNIER Isabelle

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, BOIBELET AVRIL Elsa est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU CR DU 05 DECEMBRE 2025

Rapporteur : **Guy DECELLE, Maire**

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation des conseillers municipaux, le compte rendu du Conseil Municipal, séance du 05 décembre 2025, qui leur a été auparavant adressé par mail.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

D'approuver le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

BOIBELET AVRIL Elsa
Secrétaire de séance

DECELLE Guy
Président de séance




DE2026001

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

S'LO

ID : 016-200054187-20260216-DE2026001-DE

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.



DE2026001